

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 31 MARS 1846.

No. 16

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, LE DIMANCHE 4 JANVIER 1846.

Comment expliquer un aussi étrange renversement des lois de la nature et de l'affection? Je comprends l'abus de la propriété, l'esclavage. L'esclavage est un étranger; il est tombé dans cette condition par le sort de la guerre ou de la naissance; il n'est rien aux souvenirs de son maître et à son cœur. Mais la compagne que l'homme a choisie, qui a eu les serments de sa jeunesse qui est son égale par le sang, qui a vécu à son foyer, à laquelle il a ouvert son âme, qui lui a donnés des jours peints dans sa mémoire et des fils grandis sous ses yeux, pourquoi la déshonorer? Qu'a-t-elle fait? Qu'y gagne donc l'homme? Ah! ce qu'il y gagne, Messieurs, je vais vous le dire; car enfin il faut bien connaître la cause après avoir vu le phénomène; il faut bien pénétrer jusqu'au fond de l'homme et en explorer toute la corruption, afin que la restauration évangélique nous apparaisse tout ce qu'elle est.

Trois égoïsmes ont concouru, dans le cœur de l'homme, à l'avilissement de la femme. Le premier est l'égoïsme de la jalousie. Nous aimons, c'est vrai; mais nous sommes si peu de chose pour être aimés, les années s'écoulent si vite, elles emportent si rapidement les charmes de notre jeunesse, qu'un moment vient où nous doutons de nous-mêmes et de notre aptitude à mériter l'affection. Nous ne nous trompons pas. Cependant nous voulons retenir ce qui ne viendrait plus à nous de soi-même; nous aspirons à une passion dont le jour est déjà loin; plutôt que d'obéir à la nature, nous voulons lui faire violence, et ressusciter par la servitude ce qui nous est ravi par la liberté. C'est la raison secrète qui a partout condamné la femme à un ilotisme plus ou moins prononcé.

Un autre égoïsme, celui de la lassitude, a travaillé contre elle dans un autre sens. Nous nous lassons. Un jour, on s'éveille comme d'un songe, on s'étonne de ne plus aimer ce que, la veille, on adorait encore, on se demande pourquoi. Rien n'est changé que le cœur, mais il est changé, et c'est un coup dont il ne revient jamais. Que faire. Comment vivre dans le supplice de voir avec indifférence l'objet qu'on voyait avec transport? La dissolubilité du mariage est la réponse de notre inconstance à cette question. La jalousie rendait la femme captive, la lassitude la chasse.

Il reste un troisième parti pour un troisième égoïsme, qui est celui de la simultanéité. La recherche de nous même est si subtile, qu'il nous faut quelquefois, pour avoir toutes nos aises, joindre l'habitude à la nouveauté. On y arrive en multipliant le mariage, et la passion se compose ainsi une cour où le souvenir est aussi vivant que le caprice, où tous les temps sont mêlés, et où chaque jour apporte à une inépuisable inconstance une noce et une répudiation.

Tel est l'homme, et ce triple égoïsme se réduit à un mal, qui est de manquer d'amour. C'est le reproche de saint Paul aux païens, lorsqu'après avoir énumérés tous leurs crimes, il finit par les accuser d'avoir été sans affection. L'amour purement humain est une affervescence passagère, produite par des causes qui n'ont elles-mêmes que peu de durée; il naît le matin et se flétrit le soir. Ce n'est point l'acte d'un homme maître de lui, sûr de sa volonté, et portant l'énergie au devoir jusque dans les jouissances intimes du cœur. L'amour véritable est une vertu; il suppose une âme constante et forte, qui, sans être insensible aux dons fugitifs, pénètre jusqu'à la région immuable du beau, et découvre dans les ruines mêmes une floraison qui la touche et qui la retient. Mais l'âme chrétienne seule a ce goût créateur; les autres s'arrêtent à la surface et voient la mort partout. Deux jeunes gens s'avancent vers l'autel, à cette belle cérémonie des noces; ils portent avec eux toute la joie et toute la sincérité de leur jeunesse; ils se jurent un amour éternel. Mais bientôt la joie diminue, la fidélité chancelle, l'éternité de leurs serments s'en va par morceaux. Que s'est-il passé? Rien, l'heure a suivi l'heure; ils sont ce qu'ils étaient, sauf une heure. Mais une heure, c'est beaucoup hors de Dieu. Dieu n'était point entré dans leurs serments, il n'a pas été le complice de leur amour, et leur amour finit parce que Dieu seul ne finit pas.

Tournons de ce côté, et, après tant de tristes spectacles, voyons ce que Dieu a fait par l'Évangile pour la réhabilitation de la femme.

L'Évangile a rendu à la femme la liberté, l'instruction, tous les droits civils. Mais il a, de plus, créé pour elle trois ministères qui lui donnent une glorieuse action sur les destinés du genre humain. Le premier est le ministère du respect. Le respect est une crainte douce et pieuse. Quand nous rencontrons un homme chargé d'ans et de services, le front couvert des tra-

ces vives de la vertu, nous nous sentons, quoique son égal, atteint d'un sentiment qui ne nous cause aucune peine, mais qui cependant nous ôte la confiance de la familiarité: c'est le respect. Le respect est l'aveu volontaire d'une dignité qui nous commande sans avoir besoin de nous donner aucun ordre; il entre, comme un conditionnement nécessaire, dans tous les rapports des hommes entre eux, et l'affection la plus tendre n'en exclut pas l'expression, quelque tempérée qu'elle devienne en ses mains. Sans le respect, l'homme touche à la grossièreté de la barbarie; il méconnaît la royauté qui est en lui. Le respect, Messieurs, est descendu sur nous de Dieu même, qui nous a faits à son image. En Dieu, il est une majesté qui repousserait si elle était toute seule; mais cette cette majesté suprême étant unie à une suprême bonté, il résulte de ce mélange ineffable une physionomie qui attire sans rien perdre de sa grandeur. C'est un reflet de cette menace qui habite en nous, et qui produit le respect.

Or, Messieurs, nous sommes sujets à oublier ou à méconnaître cette partie de notre céleste dotation. Les abus de l'égalité, l'abaissement du vice, l'indélicatesse de l'esprit nous poussent sans cesse à la grossièreté, comme l'orgueil nous porte à une raideur sottise et ridicule. La civilisation chrétienne avait besoin de trouver et de conserver le secret de la dignité tempérée par la grâce, d'en avoir un interprète subsistant, un modèle exquis et inviolable, dont la seule présence fût une leçon et nous rappelât sans cesse la physionomie de l'homme vrai, pur, sincère, simple, digne de lui-même: c'est à la femme chrétienne que ce ministère auguste a été confié. L'Évangile a fait de l'esclave une reine, il l'a tirée d'une servitude honteuse ou d'une liberté effrénée, qui n'était qu'un autre esclavage, pour lui donner sur les mœurs publiques une modeste et souveraine action. Sceptre porté avec autant de fruit que de gloire, qui a imprimé aux temps modernes une inefaçable couleur de bienséance et d'élévation!

Ce jeune homme usé dans le vice, qui ne croit plus à rien, pas même au plaisir, qui ne respecte plus rien, pas même soi, il vient, il rencontre le regard de la femme chrétienne, il voit vivante la dignité qu'il a profanée; il retrouve Dieu dans une âme qui en a gardé le sacerdoce et qui le révèle dans ses traits: il sent sa misère et son abjection devant ce miroir de pureté. Un mouvement de paupière ou des lèvres suffit pour le châtier et l'entraîner, lui qui s'estimait sûr de ne pas trembler devant Dieu! Il reconnaît une puissance à laquelle il doit compte de sa vie, devant laquelle il doit déguiser au moins sa honte, et s'il devient incapable d'être touché de ce reproche, s'il méprise la femme, après avoir méprisé tout le reste, c'est le dernier trait de sa condamnation; il n'appartient plus au monde civilisé, il est Barbare.

Le second ministère que l'Évangile a créé pour la femme chrétienne, c'est le ministère d'éducation.

A qui l'homme naissant sera-t-il confié? A qui le remettra-t-on pour lui inspirer une âme bonne? Quelle est la main assez délicate, assez ingénieuse, assez tenace pour assouplir cette bête fauve qui vient de naître entre le bien et le mal, qui pourra être un scélérat ou un saint? Ne cherchons pas si loin. Déjà son éducation a commencé dans le sein même qui le portait. Chaque pensée, chaque prière, chaque soupir de sa mère a été un lait divin qui coulait jusqu'à son âme et la baptisait dans l'honneur et la sainteté. Le père n'y peut rien directement. A la mère seule il a été donné que son âme touchât pendant neuf mois à l'âme de l'enfant, et lui imposât des prédispositions à la vérité, à la bonté, à la douceur, germes précieux dont elle achèvera la culture au grand jour, après les avoir semés dans les profondeurs inconnues de la maternité. L'enfant paraît: il échappe à cette première éducation de l'Évangile par les entrailles de sa mère; mais il est reçu dans des mains que l'Évangile a bénies, il n'a plus à craindre le meurtrier ou l'exposition; il dort tranquille sous la protection de sa mère armée de Jésus-Christ. Et dès que ses yeux s'ouvrent, quel est le premier regard qu'il rencontrera? Le regard pur et pieux d'un chrétien. Et dès qu'une parole, se glissant par les tortueux canaux de l'ouïe, pourra s'introduire jusqu'à son âme, qui la lui dira? Qui lui jettera la première parole, la première révélation, le premier cri d'une intelligence à une intelligence? Qui? Ce fut Dieu autrefois; c'est encore lui maintenant, par notre mère purifiée sanctifiée. C'est la femme chrétienne qui a succédé à Dieu dans le ministère sacré de la première parole. Quand Adam l'entendit, et que la flamme de son esprit s'alluma de ce coup sous l'horizon étincelant du ciel, c'était Dieu qui lui avait parlé. Et nous, quand notre cœur s'éveille à l'affec-

tion, et notre esprit à la vérité, c'est sous la main, sous la parole, sous le poids de l'amour maternel que ce prodige s'accomplit.

L'enfance disparaît bien vite, et la jeunesse s'annonce avec ses instincts de liberté. L'éducation devient plus périlleuse sans cesser d'être nécessaire; toute puissance nous pèse comme un joug. Une seule demeure, si non intacte, du moins respectée. Nous entendons encore la vérité de la bouche d'une mère aimée de Dieu; son regard n'a pas perdu toute autorité; son reproche n'est pas sans aiguillon pour causer le remords, et quand elle est tout-à-fait désarmée, ses larmes lui restent comme un dernier commandement auquel nous ne résistons pas. Elle se fraye à notre insu des passages qui conduisent aux endroits les plus secrets de notre cœur, et nous sommes étonnés de l'y trouver au moment où nous nous croyons seuls. Vertu singulière se survivant à elle-même, et qui atteste dans ses débris même à quelles sources efficaces Dieu l'avait trempée!

Quand la mère finit, l'épouse commence. L'homme est maître à son tour, mais sa magistrature n'exclut pas celle qu'il donne sur lui-même, et son cœur obéit d'autant mieux que sa pensée commande avec un empire qui n'est pas disputé. La fougue de la jeunesse s'est apaisée; l'homme ne souhaite plus l'indépendance comme un bien qui passe tous les autres; et qui le met en possession de lui-même; il se possède assez, il est sûr de son pouvoir, il retourne vers la douceur de l'enfance par la pente de sa volonté et le poids même de la vie. L'amitié lui manque, il n'a plus d'égaux; et qui n'a besoin d'égaux? Qui n'a besoin d'une personne assez tendre pour commander, assez dévouée pour dire la vérité? L'homme la demande à l'épouse, après l'avoir eue de sa mère; il recherche autant l'autorité qu'il l'a crainte un moment. Il l'accepte du moins sans résistance, parce que l'amour en fait le fond, et qu'il y puise les consolations de chaque jour contre les amertumes de la maternité. Car la vie devient sévère en déclinant vers le soir; les déceptions abondent; la lumière des choses se ternit; les soucis creusent le front, et l'ambition même, lassé du succès, laisse échapper ce cri de la vanité trompée:

Mon cœur lassé de tout demandait une erreur

Qui vint de mes ennuis chasser la nuit profonde,

Et qui me consolât sur le trône du monde :

A continuer.

Il est des préceptes comme des graines, ce sont de petites choses qui font beaucoup; si l'esprit qui les reçoit a de la disposition à bien apprendre, il ne faut point douter que de sa part il ne contribue à la génération, et n'ajoute beaucoup à ce qu'il aura recueilli.

MALHERBE.

DISSERTATION lue devant l'Association des Instituteurs du district de Québec, dans la séance du 7 mars 1846.

Suite et fin.

10. La correction doit être pure, c'est-à-dire quand au motif qu'on doit avoir en corrigeant. On doit se proposer d'abord la gloire de Dieu, en détournant du mal celui que l'on corrige et en le portant vers le bien. En second lieu, on doit se proposer l'amendement de celui qu'on corrige. En sorte qu'on ne doit apercevoir aucune aigreur, aucune antipathie ni aucune colère dans celui qui corrige, mais seulement une ferme détermination d'accomplir un devoir. Si vous vous sentez ému, suspendez la correction jusqu'à ce que votre émotion soit calmée. Il n'en résultera que du bien et pour vous et pour celui que vous corrigez.

20. Elle doit être charitable. On ne doit corriger un enfant, seulement parce qu'on l'aime. Il en doit être de l'instituteur comme du médecin, qui semble tourmenter son patient, mais qui ne per-écute que la maladie. Le médecin ne fait souffrir celui qu'il aime, dit St. Augustin, que parce qu'il aime celui qui souffre. La rigueur qu'un instituteur est forcé d'employer contre ses élèves est une grâce qu'il leur accorde. Les châtimens qu'il leur inflige sont des remèdes contre les vices qui commencent à croître dans leur cœur.

30. Elle doit être juste. En effet, un châtiment suppose naturellement une offense. C'est pour cela, qu'on ne devrait corriger que pour des fautes certaines. Et permettez-moi de dire ici, que c'est un défaut assez commun chez quelques instituteurs, de punir les enfants sous de simples soupçons. Il suffit qu'un hypocrite vienne décharger auprès d'un maître, la haine qu'il nourrit contre quelques-uns de ses compagnons, pour que celui-ci punisse sans aucun autre examen celui qui vient d'être dénoncé.

40. Elle doit être convenable. C'est ici que le maître a besoin d'être guidé d'une grande délicatesse. Il faut qu'il ait égard aux circonstances, aux caractères des enfants, aux différentes situations dans lesquelles ils se trouvent; et même jusqu'à un certain point aux dispositions des parents.

Il faut que la punition soit bien proportionnée au délit et au but qu'on se propose, c'est-à-dire qu'il faudrait dire, que la punition peut être moindre, plus égale, mais jamais plus grande que l'offense.

50. Elle doit être modérée. En principe général, on peut dire qu'il ne convient pas de punir sur le champ; d'abord parce que cela troublerait l'ordre de la classe, ensuite parce qu'il est bien rare que le maître et l'élève, soient tous deux disposés dans ce moment, l'un à donner la punition et l'autre à la recevoir avec de bonnes dispositions. Il est certain qu'une correction précipitée exposerait l'instituteur à agir contre la justice et à ne pas procurer à l'enfant tout le bien qu'il se propose.

60. Elle doit être paisible. C'est-à-dire quelle doit être faite sans trouble,

sans désordre, sans bruit et sans se fâcher, on devrait la faire généralement en silence ou au moins parler très-bas.

70. Enfin elle doit être prudente. C'est encore ici que l'instituteur doit s'assurer des dispositions de l'enfant qu'il punit, c'est en vain qu'il essaiera de punir un enfant irrité, obstiné et revêlé, qui ne sent pas encore le mal qu'il a fait, celui qui commet une faute, a besoin de sa réflexion pour la reconnaître, et pour juger du tort qu'il a eu d'agir ainsi. Et le maître, naturellement ému à la vue du mal qui vient de se commettre, a besoin de réfléchir, lui aussi, avant d'appliquer le remède. Du reste il est reconnu que la correction produit d'autant plus d'effet qu'elle est plus rare. Si elle est fréquente, si à la moindre infraction, le maître châtie, les élèves s'y accoutument et elle perdra de son efficacité. Delà, le proverbe anglais: *Too much of a thing, is good for nothing.*

Il me reste maintenant un mot à dire sur les qualités que doit avoir la correction pour être salutaire à celui qui la reçoit.

10. Elle doit être volontaire; c'est-à-dire qu'elle doit être reçue volontairement de la part du coupable. C'est pour cette raison qu'il faut lui donner le temps de réfléchir. Le maître pourra se servir de divers motifs pour engager l'enfant à accepter la punition de bon cœur. Il pourra lui représenter la grandeur de sa faute et la nécessité où il se trouve de la réparer tant pour son propre avantage que pour celui de ses compagnons qu'il a scandalisés.

20. Elle doit être respectueuse: L'enfant doit reconnaître l'obligation où est le maître de le punir et pour la même raison celle où il se trouve d'obéir.

30. Elle doit être calme. L'enfant doit la recevoir en silence, et éviter les mutineries, les criailleries et les plaintes. Autrement il ferait voir qu'il ne la reçoit pas volontairement. Le maître de son côté doit éviter tout air courroucé, toute espèce de vocifération et se tenir dans les formes d'une juste modération, gardant un air de douceur mêlé de fermeté.

De tout ce que je viens de dire sur la douceur et la fermeté, vertus si nécessaires aux instituteurs, il est aisé de conclure que ces deux vertus ne les empêchent pas de parvenir au but qu'il se proposent en corrigeant; mais qu'au contraire elles sont les seules voies qui les y conduisent sûrement. Il importe beaucoup à l'instituteur de faire comprendre à ses écoliers qu'il ne les châtie que parce qu'il les aime. Il doit leur parler souvent de la vertu, et du bonheur que l'on a de la pratiquer quand on est jeune. Combien il est important pour eux de déraciner de leur cœur les mauvaises inclinations naissantes, combien les habitudes contractées dans la jeunesse sont difficiles à corriger, combien l'ignorance rend l'homme malheureux sur la terre, combien au contraire l'éducation nous donne de jouissances, dans quelle considération elle nous place vis-à-vis de nos semblables.

Le maître doit s'abstenir de plus, de tout ce qui ressentirait le causticité et l'ironie. Il faut avouer que c'est un défaut assez commun chez plusieurs instituteurs, que de tourner en ridicule les défauts des enfants. Ce seul défaut est plus que suffisant pour rendre vains et inutiles tous les efforts de leur zèle. L'enfant indisposé contre son maître, ne recevra jamais qu'avec répugnance, non seulement ces corrections mais encore ses leçons. Il se souviendra toute sa vie que son maître a eu l'impolitesse, je dirai même la bassesse de ridiculiser ses défauts, plutôt que de le reprendre charitablement et d'avoir pour lui tous les soins et toute l'âme d'un père.

Enfin dit le bienheureux J. B. de la Salle, il faut éviter que les corrections ne soient pas précipitées, indiscrètes et brutales, ou portées au delà des bornes de la justice et de la charité.

Ma tâche est maintenant remplie. J'ai exposé, bien imparfaitement il est vrai, les différents motifs qui doivent nous engager à employer les influences morales jointes aux châtimens corporels, dans la correction des enfants. Je vous ai montré que l'un ou l'autre de ces moyens était insuffisant quand il était employé seul. Je vous ai exposé ensuite les différentes conditions que doit avoir la correction pour être salutaire et à celui qui la donne et à celui qui la reçoit. J'ai suivi exactement l'ordre donné par le bienheureux J. B. de la Salle et expliqué plus tard par Agathon dans un petit ouvrage intitulé:

Les douze vertus d'un bon maître, ouvrage précieux, qui devrait se trouver entre les mains de tous les instituteurs. En tout ceci, messieurs, je me suis moins proposé notre institution que l'accomplissement d'un devoir, comme membre de l'Association des Instituteurs du district de Québec, devoir, au reste que je me ferai toujours un honneur de remplir. Il serait téméraire pour moi de prétendre donner des leçons à ceux qui furent mes devanciers dans la carrière de l'enseignement. Qu'aurais-je à dire, moi qui ne fais que débiter, à ceux qui ont blanchi dans le noble mais pénible état de précepteur de la jeunesse, et qui méritent si bien la confiance que leurs concitoyens reposent en eux? Encore une fois, messieurs je vous prie de ne voir en ceci que l'expression de mon obéissance aux règles de notre association et le désir d'être utile à ceux qui se sentiraient appelés à diriger une école primaire.

Il me reste encore un vœu à faire, c'est de voir prospérer notre jeune association. Déjà le peu que nous avons fait a eu du retentissement. Des hommes, haut placés dans la société, ont applaudi à notre entreprise et ont daigné la favoriser. Espérons que les hommes instruits et surtout les amis de l'éducation, nous aideront de leurs lumières. Le gouvernement, il faut l'espérer donnera avant peu, à des sociétés semblables l'encouragement qu'elles sont en droit d'attendre de lui.

Pour nous, marchons toujours vers l'amélioration et les progrès. *Union, perfectionnement, et progrès,* telle doit être notre devise.

Que l'amour et la confraternité règnent parmi nous. Que l'on puisse nous reconnaître en tous lieux par une conduite honnête, sobre et régulière, par notre aménité; notre amour et notre zèle pour tout ce qui est bon et louable.

Par là, nous mériterons l'estime de nos concitoyens. Nous gagnerons leur confiance; nous répandrons le goût de l'éducation bien loin autour de nous et nous relèverons notre profession de l'état abject et inconsideré où l'on l'a placée l'inconduite de plusieurs de ses membres et l'apathie d'un certain no : bre de nos compatriotes.

Nous lui donnerons tout l'éclat qu'elle doit avoir dans un pays comme le nôtre et qu'elle a toujours eu chez les nations les plus civilisées de la terre.

Journal de Québec.



BULLETIN.

Adresse aux lecteurs des Mélanges.—Bills proposés à la Chambre.—Un meurtre.—M^r. Blanchet à Rome.—Memorandum au sujet de la Syrie.

Nos lecteurs voudront bien nous permettre de revenir encore une fois, sur les motifs pour lesquels les *Mélanges Religieux* ont été fondés. Si nous nous en rappelons bien, le but principal était tout religieux comme l'annonce le titre de ce journal. Pour parvenir à remplir leur mission les Editeurs, qui nous ont précédés n'ont rien épargné; ils ont fait venir à grands frais les meilleurs journaux catholiques de l'Europe. *L'Univers*, *l'Ami de la Religion*, le *Journal des Villes et des Campagnes* de France; et le *Tablet* de Londres; et le *Freeman's Journal* de New-York, le *Cross* d'Halifax, le *Catholic Magazine* de Baltimore, le *Catholic Herald* de Philadelphie, le *Propagateur Catholique* de la Nouvelle-Orléans, la *Gazette des Opelousas*, (1) et diverses autres qui nous fournissent encore tour-à-tour leur contingent. Les nouvelles religieuses d'Europe et des Etats-Unis sont donc à notre disposition, et nous les donnons toujours le plutôt qu'il nous est possible. Les nouvelles religieuses de notre pays ne se font guère attendre non plus.

Quant aux nouvelles politiques, nous échangeons avec presque tous les journaux de Montréal et de Québec, et dans notre numéro suivant nous donnons les nouvelles qui peuvent le plus, intéresser nos abonnés. Il serait inutile de vouloir nous objecter que nous donnons ces nouvelles après les autres; cette objection serait par trop injuste. Donnons pour exemple l'histoire de notre mairie. Convendrait-il à des Editeurs-prêtres d'aller se mêler parmi les assommeurs au beau milieu des bâtons et des manches de haches pour avoir le plaisir de rapporter les premiers l'histoire *édifiante* de la mairie de notre capitale? Il va donc, sans rien dire, que nous ne pouvons que copier les nouvelles politiques du pays, d'après les autres journaux, pour en donner connaissance à ceux de nos abonnés, qui ne voyent point d'autres papiers que le nôtre. Nous savons qu'un grand nombre de nos confrères aimeraient mieux avoir un journal purement religieux, et littéraire avec quelques articles d'agriculture; mais la chose paraît impossible pour le présent; pour pouvoir y parvenir il faudrait fonder une somme qui mettrait ce journal à l'abri des variations des souscripteurs, car un tel journal ne donnant alors aucune nouvelle politique du pays, ne pourrait espérer beaucoup de souscripteurs parmi les laïcs; il faudrait pour ainsi dire qu'il fût soutenu presque exclusivement par les membres du clergé.

Avant que de terminer cet article, il ne sera pas mal à propos de faire observer de nouveau à nos lecteurs que ne voulant entrer dans aucune polémique politique, nous ne pouvons donner les nouvelles ou affaires du pays qu'après avoir vu ce que les journaux en disent. Aller au devant d'eux, ce serait former un parti, en donnant nos opinions particulières. Nos lecteurs ne doivent donc pas s'attendre à trouver chez nous les premières nouvelles, surtout pour ce qui concerne à présent les débats de notre législature. Nous confronterons les journaux, nous donnerons le pour et le contre; et chacun pourra ensuite former son opinion, d'après son goût où ses principes.

Tant qu'à l'agriculture comme notre journal peut être lu dans les écoles de campagne, et que c'est pour cela que nous l'offrons à moitié prix à MM. les instituteurs, il conviendra de donner des morceaux faciles et à la portée des jeunes gens qui fréquentent ces écoles; ces morceaux, ils les répètent à leurs parents, ils les gravent dans leur jeune imagination, et quelques simples qu'ils puissent paraître ils ne peuvent qu'être utiles à la partie agricole, et c'est là, le point principal. Presque tous nos confrères sont d'accord qu'on

(1) Nous ne citons point la *Gazette des Opelousas* comme papier religieux, *ex-professo*; à la liste des papiers anglais, il nous faut ajouter maintenant, *Brownson's Quarterly Review* dont nous donnons de tems en tems des extraits.

doive consacrer quelques parties de nos colonnes à des articles d'agriculture; c'est d'ailleurs l'opinion publique; tous les autres journaux sont remplis de discussions plus ou moins savantes sur cet art qui constitue la vraie richesse des nations; nous ne pouvons donc faire rien de mieux que d'imiter nos confrères es journalistes en cela.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 27 mars.

M. Cameron, présente une motion pour faire une adresse à Son Excellence la priant de vouloir bien mettre devant la Chambre copie des correspondances, qui peuvent avoir eu lieu, relativement à la construction du présent ministère, causée par la résignation de certains ministres, et l'admission d'autres ministres.

L'avocat général Draper, et le solliciteur général Sherwood s'opposent à la motion disant qu'une telle motion serait une infraction à la constitution.

M. Lafontaine la seconde, sans donner de raisons pour éclaircir la question. M. Armstrong supporta aussi la question, et dit que le Bas-Canada n'était pas représenté. M. Smith de Frontenac répondit que si le Bas-Canada n'était pas représenté, c'est que ses représentants s'étaient joints à la minorité du Haut-Canada. La Chambre se divisa. Pour 32, contre 38. Majorité en faveur des ministres, 6.

Affaires de routine. Jeudi, 26.—George Munro, écuyer, membre du 3e. Riding de York, fit serment et prit son siège.

L'orateur mit devant la Chambre un rapport de la compagnie du chemin à lisse (rail-road) de St. Laurent, et de Champlain pour l'année dernière. 25 pétitions furent présentées. Entr'autres celles

De M. E. Guy demandant que le chemin allant à Lachine soit macadamisé, ou qu'autrement on exempté des droits de péage qu'on y paye.

De Toussaint Méloche pour l'amélioration, du chemin de l'Abord à Plouffe au village de S. Geneviève.

Des Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu, paroisse de St. Hyacinthe, demandant un acte d'incorporation.

De M. Lefrançois demandant qu'on exempté le district de Québec de l'ordonnance des voitures d'hiver.

De M. J. M. Robitaille pour le même sujet en tant qu'il affecte les districts de Québec, Gaspé, et Portneuf.

Du Capt. Jean Bedard, priant que le pont Dorchester sur la Rivière St. Charles soit acheté par le gouvernement, et que le droit de péage soit diminué, ou qu'on autorise à bâtir un pont libre.

Du Rév. P. Roi priant qu'on améliore le chemin de Ste. Claire à la Jeune Lorette, et qu'il soit mis sous le contrôle des syndics des chemins de barrières de Québec.

Pour macadamiser un chemin de Madoc à Belle-Ville, et de Madoc à Madawaska.

Des habitans de Huntington pour construire des chemins de barrières de Laprairie aux lignes.

De W. Workman pour incorporer une compagnie pour construire un chemin à lisse jusqu'aux lignes pour joindre le chemin de Boston.

Des Sauvages Iroquois, Algonquins, de Népissings et de St. Régis pour continuer leurs allouances annuelles.

De A. G. Couillard pour adopter des mesures, pour empêcher la destruction totale du gibier dans l'Îlet.

De G. Marchand et autres, demandant des dédommagemens pour les pertes occasionnées par la construction du canal de Chambly.

De M. F. Valois pour continuer le chemin à barrières de Lachine, de la Pointe Claire à Ste. Anne.

D. Daly, écr. a présenté un message de Son Excellence, communiquant à la Chambre plusieurs dépêches, reçues du gouvernement de Sa Majesté; la plus importante est celle par laquelle le gouverneur a direction de transmettre à la Chambre, le rapport des commissaires appointés pour s'informer de l'opération des postes anglaises dans l'Amérique du Nord. Cette nouvelle a été reçue avec de longs et bruyans applaudissemens.

M. Cayley pense que c'est le tems le plus favorable de présenter une adresse au gouvernement impérial pour la réduction des droits, vû le grand changement qui s'opère dans le système du commerce britannique. Après quelques débats contre le droit d'un par cent, on s'accorde de mettre ces mots, "au plus petit droit spécifique possible." On fait alors une adresse à

Son Excellence la priant de vouloir bien l'approuver, et la transmettre à Sa Majesté.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro que la réponse au discours du trône était passée à la majorité de 16. Nous allons donner les noms des voteurs des deux côtés.

Pour.—MM. Boulton, Brooks, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBléury, Draper, Duggan, Ermatinger, Fuster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald [Cornwall] Macdonald [Kingston] Macdonell [Dundas] McConnell, Meyers, Moffat, Papineau, Petrie, Prince, Riddell, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood [Brookville], Sherwood [Toronto] Smith [Frontenac], Smith (Solliciteur-général), Setivart (Bytown), Stewart (Prescott), Taschereau, Viger, Watts, Webster, Williams, —43.

Contre.—MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Caméron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desaulnier, DeWitt, Drummond, Franchère, Guillet, Lafontaine, Lantier, Laurin, Lemoine, Leslie, Macdonald (Glen-garry), Macdonell (Stormont), Méthot Morin, Nelson, Price, Roblin, Rousseau, Taché.—27.

—On rapporte qu'il s'est commis un meurtre, au Pied du Courant, à l'hôtel Ste. Marie tenue par un nommé Hubert, dans la nuit du 23 au 24 du présent. Plusieurs jeunes gens s'étaient rassemblés pour danser et jouer aux cartes, lorsque quelques dragons se joignirent à eux, et après quelques moments de divertissemens, leur engendrèrent une chicane, qui se termina d'une manière sanglante. On dit que les dragons ont sabré de côté et d'autre, et qu'un nommé Charles Laprise, boucher de cette ville, est mort des blessures qu'il a reçues. Quelques-uns en sautant du second étage pour se sauver ont été grièvement blessés, et d'autres l'ont été encore plus sévèrement par les sabres des dragons. Sans doute on ne peut que déplorer de si funestes accidens; mais, quelle terrible leçon pour ceux qui font des bals dans des cantines, surtout au beau milieu du Carême!

—Extrait du *Diario Romano* du 24 janvier 1846 :

Pour la première fois on a entendu dans l'assemblée annuelle académique de la Propagande l'idiome des Sauvages de l'Orégon. Le représentant de cette mission était le vénérable Vicaire-Apostolique de cette contrée, Mgr. Blanchet, Canadien, évêque de Drasa, arrivé à Rome quelque temps auparavant. Il a visité le premier ces tribus sauvages dont il a converti un grand nombre d'individus. Il a aussi commencé à former des établissemens qui doivent servir par la suite au soutien du clergé indigène de cette mission. Cette église naissante, fille de l'église de Québec, est une nouvelle preuve de la puissance que donne partout l'autorité épiscopale.

—Une correspondance de Rome du 23 janvier, nous apprend que le Pape dans un consistoire secret avait déclaré qu'il fondait des espérances sur le succès des négociations entamées avec l'empereur de Russie pour le rétablissement de la religion catholique parmi les Russes et les Polonais.

—Nous apprenons par l'*Echo de l'Orient* que le *memorandum* des cinq puissances au sujet de la Syrie avait attiré l'attention de la Porte sur trois objets; le paiement de l'indemnité due aux Maronites par les Druses, et si longtems différé malgré la garantie de la Porte: le désarmement qui ayant porté sur les populations chrétiennes, les exposait sans défense à la vengeance des Druses: enfin la destitution subite de Caïmacan druse, l'Emir Ahmed Reslau prononcée par le gouvernement de Saïda. La Porte après avoir rappelé les mesures prises en dernier lieu, fait annoncer que conformément aux ordres expédiés à Chékik Effendi, le premier terme de l'indemnité a été payé, et que le second le sera prochainement: que le désarmement sera complet et impartial: que le Caïmacan sera rétabli dans ses fonctions, et qu'à l'avenir la destitution d'un des Caïmacans ne pourra être prononcée que par l'ordre du Sultan et que dans les affaires criminelles, le témoignage des Maronites sera admis comme celui des Druses.

Halif Pacha qui s'est rendu si célèbre par ses exactions et ses cruautés envers les infortunés Maronites a été destitué du ministère du commerce à la tête duquel il était préposé.

—On assure que le gouvernement autrichien aurait pris des mesures rigoureuses afin de prévenir dans l'empire la propagation de la secte de Ronge. Tout prêtre catholique qui embrasserait le schisme serait poursuivi criminellement: pour les laïcs, ils seraient condamnés au bannissement. Le gouvernement donne pour raison, que la secte pernicieuse de Ronge est regardé comme plus subversive dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux.

—Il paraît que le Grand Duché de Hesse veut prendre part à l'agitation qui trouble en ce moment l'Allemagne protestante. Un assez bon nombre vient d'embrasser la constitution d'une église en progrès. Les communes doivent nommer des députés qui se réuniront en concile national pour régler les doctrines de la foi, et l'administration de la vie religieuse. Si l'état refuse de se rendre à ces vues, alors ils useront du droit de se constituer en secte et ils se réuniront aux prétendus catholiques allemands.

—Des nouvelles de Trébisonde rapportent que le général Woronsof a notifié aux chefs des Circassiens que désormais la Russie leur permettrait de vendre leurs filles aux marchands turcs à condition qu'ils n'attaqueraient point les forts russes, ne pilleraient point les villages des Cosaques: mais dans le fond la position fâcheuse où se trouve l'armée russe, paraît avoir donné lieu à cet arrangement si étrange. A propos de la traite infâme des jeunes filles géorgiennes et circassiennes qui s'exerce sur les bords de la Mer Noire, l'*Helvétie* fait les réflexions suivantes, et qui sont très-sensées. La France qui s'est laissé devancer par l'Angleterre dans la repression de la traite des noirs devrait à son tour prendre l'initiative dans l'abolition de la traite des blanches. Trois ou quatre steamers suffiraient pour chasser ces indignes marchands de femmes, et pour venger l'humanité ainsi outragée.

—On lit dans le *Standard* que le gouvernement britannique vient de prendre des mesures pour soulager ceux qui ont souffert le plus en Irlande par le manque de récolte des patates. M. Russel en relation avec le bureau du commerce emporte avec lui des billets imprimés. Le billet déclare que le porteur est malheureux par le défaut de récolte de patates: il est signé par trois propriétaires, et présenté à M. Russel, et le porteur obtient ainsi d'être employé aux travaux publics, on peut avoir de l'argent ou des provisions. Un autre journal rapporte que 300,000 minots de blé de Turquie vont être ivrés, converti en famine et distribués dans les différentes localités.

—Sir C. Napier vient d'interpeler sir R. Peel au sujet de l'indemnité du consul missionnaire Pritchard. Sir R. Peel a répondu que les officiers nommés par le gouvernement anglais et français avaient alloué une certaine somme. Il paraît que la docteur Pritchard qui comptait sur l'entente cordiale, l'a trouvée trop minime pour ses grands services, en conséquence, il l'a refusé.

Erratum:—Dans le titre du Bulletin du précédent numéro, *Frères de St. Joseph*; lisez: *Frères de Ste. Croix*.

Nous profitons de cette occasion pour dire, que c'est à St. Laurent, Ile de Montréal, que doivent s'établir prochainement les Frères de St. Joseph. M. St. Germain, curé de cette paroisse, et connu si avantageusement pour son zèle, a un établissement prêt à recevoir ces nouveaux instituteurs religieux qui fourniront aussi au pays une nouvelle source de lumière et d'instruction en faveur de la jeunesse canadienne.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le jour de l'Épiphanie, le cardinal Castracane, évêque de Palestrina, qui avait présidé, dans la chapelle Sixtine du Vatican, aux premières vêpres de cette fête, y a célébré solennellement la messe, en présence du Pape, du sacré-collège de toute la cour pontificale. Après l'Évangile le R. P. Alduin Patscheider procureur-général de l'ordre des Serviteurs de Marie, a prononcé un discours en latin sur la solennité.

—On écrit de Rome, le 19 janvier, à la *Gazette d'Augsbourg*: « Le 14 de ce mois, le vicaire-général de l'Eglise catholique, le cardinal Patrizi, a adressé à la population de Rome un mandement dans lequel il dit qu'un grand nombre de personnes remarquables par leur piété l'avaient prié avec instances de permettre qu'il fut célébré dans l'église de Gesu une neuvaine pour la propagation ultérieure et le succès définitif du catholicisme en Angleterre. Il ajoute que le Saint-Père, non seulement a accordé cette permission, mais encore a promis à tous les fidèles qui y prendraient part trois cents jours d'indulgence pour chaque visite, et une indulgence plénière à tous ceux qui assisteraient cinq fois à la neuvaine, pourvu qu'ils se confessent et communient pendant la solennité. »

FRANCE.

—Le mardi, 20 janvier, le quatrième anniversaire de la conversion de M. Marie Ratisbonne a été célébré d'une manière touchante dans la chapelle de Notre-Dame de Sion. M. de la Boullerie, vicaire-général, a offert la messe d'actions de grâces et a prononcé une exhortation qui a fait couler bien des larmes. Dans l'après-midi, sept israélites ont reçu le saint baptême. Parmi eux se trouvait une dame qui appartient à l'une des premières familles de Bordeaux. Presque toutes les sommités catholiques, ainsi que plusieurs dames protestantes et juives, s'étaient réunies à cette pieuse cérémonie.

—Une horrible profanation vient d'être commise dans le diocèse de Bayeux. La nuit du 1er au 2 de ce mois, des voleurs introduits dans l'église de Saint-Martin-de-la-Lieue (arrondissement de Lisieux); ils ont enfoncé le tabernacle et emporté l'ostensoir ainsi que le saint-ciboire avec les hosties qu'il renfermait.

Mgr. l'évêque de Bayeux, profondément affligé de cet audacieux sacrilège, a publié un mandement très touchant :

« Nous avons résolu de nous rendre nous-même, dit le pieux prélat, dimanche prochain, S de ce mois, dans l'église où s'est commis l'attentat, pour réparer solennellement, au pied de l'autel profané, l'outrage dont notre divin Sauveur a été la victime, pour consoler la piété des vrais fidèles, et obtenir du Dieu qui pria et mourut pour ses bourreaux, le repentir et le pardon des coupables.

« Nous vous invitons, N. T. C. F., à unir vos prières aux nôtres, vos gémissements à nos gémissements, vos expiations à nos expiations.»

SUISSE.

—On mande de Stuttgart, que l'enquête judiciaire précédemment ouverte contre M. Kautzer, doyen et curé de la ville de Biberach, pour refus de bénédiction sacerdotale à un mariage mixte, vient d'être reprise après avoir été pendant assez longtemps, mise en oubli. Quelque soit le résultat du procès, il produit dans la ville et dans toute la province une très pénible impression, à raison de la justice que toute la population catholique rend au caractère droit et ferme, aussi bien qu'aux vertus pastorales de ce digne ecclésiastique.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—La *Minerve* dit que mardi, l'administrateur a transmis à l'assemblée législative, copies de plusieurs dépêches du secrétaire colonial, renfermant les réponses de Sa Majesté la reine aux adresses qui lui ont été envoyées par la chambre dans la dernière session. Une de ces dépêches surtout était attendue avec anxiété; c'est celle qui se rapporte à l'adresse concernant le usage de la langue française dans les records législatifs. La lettre de M. Gladstone nous dit que « Sa Majesté est portée à écouter la demande contenue dans l'adresse, et quelle autorise l'administrateur à communiquer cette intention aux corps législatifs à l'ouverture de la session! M. Gladstone desire que ce changement se fasse au commencement de la session. Voilà au moins un amendement très important à l'acte d'union.... Mais pour que cette disposition récente pût être mise en pratique, il faudrait avoir un orateur qui parlât des deux langues.

ITALIE.

—On écrit des frontières d'Italie, le 26 janvier :

« L'agitation des pontificaux augmente au lieu de se calmer. Des troupes sont parties à la hâte de Rome le 14 courant pour les provinces où l'on craint de nouveaux troubles.

« On dit que les prisonniers politiques de Civita-Castellana ont cherché à s'évader. Le commandant du fort aurait ordonné de faire feu sur eux, et une lutte sanglante se serait engagée entre les prisonniers et les soldats.

« A Imola, un détachement de volontaires et de Suisses a tiré sur plusieurs jeunes gens qui se promenaient dans la ville en chantant. Deux ont été tués et un troisième a été grièvement blessé.

« La commission militaire s'est de nouveau installée à Rimini. Les arrestations sont à l'ordre du jour dans toute la Romagne.

« Le gouvernement toscan est entré, lui aussi, dans un système de rigueur. Plusieurs personnes ont été arrêtées à Modigliana, à Livourne, à Florence. Outre cela, le ministère toscan a livré au pape M. Renzi, l'un des chefs de la dernière insurrection de Rimini, malgré l'avis même du tribunal suprême de la *consulta*, qui s'était prononcé contre l'extradition. Les instances de M. Scenitze, ministre d'Autriche, et du nonce du pape ont prévalu.»

FRANCE.

—On écrit de Saint-Rambert, le 26 janvier :

« Un grand bruit s'est fait entendre aujourd'hui dans notre ville. Il était occasionné par la chute d'énormes blocs de rochers détachés de la montagne dite la *Craz du Reclus*. Il y a quelques-uns de ces blocs qui n'ont pas moins de trois mètres cubes; la route a été interceptée, plusieurs celtiers ont été écrasés, les vignes ont été arrachées, et la petite chapelle dite du Reclus ou de l'Ermitage n'existe plus. C'est une perte comme monument d'antiquité; sa construction remontait au XIe ou XIIe siècle, et avait résisté à la main destructive du temps. Par un bonheur que les bonnes gens attribuent à la sainteté de cette chapelle, les cellules qui lui sont adjacentes n'ont éprouvé aucun dommage: deux vieillards qui y ont établi leur domicile depuis plusieurs années (le moins vieux compte 86 ans) restent debout au milieu de ce chaos de pierre. La vue de ces deux ruines vivantes, entourées d'arbres déracinés et d'énormes rochers, a quelque chose de saisissant et de solennel.

SUISSE.

—Jacques Müller ayant persisté dans son double refus d'appel et de recours en grâce, a subi sa peine le 31 janvier, en présence d'une foule immense, accourue de tous les points du canton, moins pour être témoin de son supplice que pour s'édifier de son repentir. Voici, sur le procès de ce malheureux, des détails que nous trouvons dans la *Gazette de Lucerne* :

On sait toutes les peines que le radicalisme suisse, qui trouvait de com-

plaisants échos dans quelques journaux français, s'est donné pour rejeter sur Müller seul la pensée première et l'exécution de son forfait. Si la faction s'était sentie pure de toute complicité, il eût été naturel qu'elle-même eût insisté sur la nécessité d'une sévère enquête, de laquelle pût sortir toute la vérité. Il n'est, au contraire, aucune sorte de ruse que la faction radicale de Suisse et d'Allemagne n'ait mise en jeu pour entraver l'action régulière de la justice. Ainsi, le tribunal de Lucerne a successivement reçu plusieurs lettres, dont une de Magdebourg, où on lui mandait qu'un individu, qui avait aussitôt disparu, s'y était publiquement vanté du meurtre de Leu. Des personnes même furent envoyées d'Allemagne à Lucerne pour égarer, par de faux rapports de cette espèce, les recherches de la justice. Mais le sang du juste criait vengeance, et les aveux circonstanciés du coupable vinrent se joindre à des indices si multipliés et si concluants, qu'il ne put rester aucun doute ni sur l'auteur du meurtre, ni sur ceux qui l'y avaient excité.

Müller avait fait, ou au moins il avait raconté un rêve dans lequel il avait cru avoir donné la mort à Leu, et cette malheureuse confiance devint le point fixe auquel s'attachèrent ses amis politiques. L'on commença par lui dire qu'il ne serait point homme à se charger de pareille besogne; puis, dans une réunion d'amis des Corps-Francis, l'on parvint, en excitant son amour-propre, à lui extorquer une première promesse. Des lettrés qui lui furent adressés de Zurich prirent soin de la lui rappeler, en qualifiant ce meurtre d'*exploit fédéral*. Quelque temps après, dans une seconde réunion, à laquelle assistait son frère, l'ex-juge du tribunal d'appel, Bühler, se chargea de lui procurer une récompense de 20,000 fr. Le banquier Corragioni, actuellement arrêté, y joignit la promesse d'une somme de 30,000 fr.; le conseiller de préfecture Hübler et le lieutenant-colonel Irieichen, lui promirent chacun 5,000 fr. Une des lettres qu'à cette époque, il reçut de Zurich lui prescrivait d'attendre encore huit jours, le moment actuel n'était pas favorable au succès de sa belle action.

Tous ces faits, juridiquement constatés et établis sur des documents irréfragables, ont été invoqués par la défense de l'accusé, dans l'audience du 24 janvier. Elle a mis au jour toute l'étendue du complot, dont les auteurs étaient parvenus à enlacer, comme d'un filet infernal, l'instrument de leurs fureurs. L'avocat de Müller montra dans leurs plus hideux détails les séductions incessantes des chefs du radicalisme lucernois, auxquelles il joignit le tableau de leurs bassesses; car, plus vils que les Phariséens qui mirent à Judas les trente deniers, ils se dédirent de l'exécution de leurs promesses, qui, si elles eussent été seulement en partie exécutées, auraient mis la victime de leurs séductions en état de fuir, et auraient ainsi couvert d'un silence éternel ses terribles révélations.

Aujourd'hui que le misérable est dévoué sans retour aux rigueurs de la justice, il est poursuivi des anathèmes de la faction qui l'a perdu. Une voix libérale a prononcé ces cruelles paroles; *Si Müller avait six têtes, il faudrait les abattre, pour le punir d'avoir désigné tant de personnes qui ont eu connaissance de la chose.*

Avant de marcher au supplice, Müller a fait venir son fils unique, encore dans l'enfance; il l'a supplié de fuir les mauvaises compagnies, auxquelles il doit son malheur. Le malheureux est tombé victime de cette abominable faction qui, à l'incrédulité la plus absolue, joint le fanatisme le plus barbare. Ce qui console les cœurs chrétiens, c'est que, revenu à la foi, rempli de confiance en la miséricorde divine et en l'intercession de celui dont il a versé le sang, il avait cessé de redouter la mort, qui ne lui a plus paru qu'une satisfaction due à la justice divine et humaine. Sa renonciation à la voie d'appel et au recours en grâce ont fourni la preuve la plus convaincante de ses pieux sentiments.

—On écrit de Lucerne, en date du 31 janvier :

« Aujourd'hui, à dix heures du matin, Jean Müller, l'assassin de M. Leu, a été décapité sur la place publique.»

ESPAGNE.

—Le Gouvernement a présenté au Sénat deux projets de loi financiers assez importants, l'un sur les banques de circulation, l'autre sur les sociétés anonymes. Il s'agit de soumettre les unes et les autres à une juste surveillance de la part de l'Etat, et les dispositions proposées à cet effet sont à peu de chose près les mêmes que celles qui existent en France.

—Le Congrès chôme depuis le vote des derniers paragraphes de l'Adresse. Les premiers objets soumis à ses délibérations, lorsqu'il se réunira de nouveau, seront la loi sur la presse, la dotation du culte et du clergé, et le budget des recettes. On prête au Gouvernement le projet de substituer les élections par province aux élections par district.

PRUSSE.

—Suivant la *Gazette du Weser*, la conspiration ourdie dans la Prusse occidentale, bien que découverte, n'est aucunement déjouée. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, les conjurés auraient fait une tentative pour surprendre la citadelle de Graudentz afin de délivrer leurs complices qui y sont détenus. La tentative échoua, et de fortes patrouilles de cavalerie dispersèrent les attroupements formés autour de la ville. M. de Bodelschwing, ministre de l'intérieur, s'est immédiatement rendu, avec des chevaux de courrier, sur les lieux, sans que les journaux de Berlin eussent parlé de son départ. Une lettre de cette capitale dit à ce sujet : « Ce qui, jusqu'à ce moment, a été découvert est bien peu de chose en comparaison de la réalité. Si l'on veut additionner les grands et les petits mouvements qui se manifestent sur différents points du royaume, en fait de religion, de politique et d'ordre social,

et qui s'y produisent avec des forces vitales plus ou moins énergiques, le total ne laisserait pas de peser d'un grand poids dans le grand problème de notre époque ! »

— Suivant un correspondant de la *Gazette universelle allemande* malheureusement fort croyable, les changements suivants seront opérés à l'égard de la Pologne, dans le courant de l'année : 1^o La frontière entre la Pologne et la Russie sera supprimée ; 2^o le premier janvier 1847, il faudra que les fonctionnaires polonais sachent la langue russe, sinon ils seront renvoyés ; 3^o le royaume de Pologne sera supprimé, on en fera une province russe, sous un autre nom, afin d'effacer ainsi le souvenir de l'ancienne Pologne.

Par ces mesures, le Czar aura effacé jusqu'à la dernière trace de la lettre et de l'esprit des traités.

INDE.

— La malie de l'Inde et de la Chine a apporté les détails de la bataille qui a eu lieu entre les Anglais et les Sikhs. Le combat a été sanglant, et la victoire des troupes anglaises, commandées par le gouverneur général, sir Henry Hardinge, a été chèrement achetée ; il est resté plus de 10,000 hommes sur le champ de bataille, dont 2,000 Anglais. On compte près de 100 officiers anglais tués, parmi lesquels le général sir Robert Sale et un major-général. Au départ du courrier, l'armée anglaise marchait sur Lahore, sous un assaut qu'elle avait été obligée d'abandonner une partie de son artillerie.

(Extrait du *Bombay-Times* du 17 janvier.)

CAMP D'ABARÉE, le 29 décembre. — Dans l'après-midi du 13 courant, la division de Ferozepore, commandée par le général sir John Littler, alla camper sur la rive du Mullah, derrière le Sudden-Bazar.

Le 15, vers midi, les troupes occupèrent une forte position dans un village à deux milles au sud-est du camp, pour empêcher l'ennemi d'attaquer la ville de Ferozepore, vers laquelle sa cavalerie était en pleine marche. On pensait qu'il contenait 60,000 hommes et 100 canons. Nous ne pouvions avancer, car nos cantonnements n'étaient point suffisamment protégés.

L'ennemi n'avançant pas, vers deux heures de l'après-midi, nos soldats retournèrent dans leurs tentes.

Le lendemain, quelque minutes après dix heures du matin, nos troupes allèrent occuper une position avantageuse plus rapprochée du camp, mais l'ennemi n'étant pas venu, elles revinrent à deux heures de l'après-midi.

Dans la nuit du 17, l'ennemi fit un mouvement pour intercepter l'armée qui accompagnait le gouverneur-général, et qui avançait rapidement pour nous rejoindre.

Le lendemain, il y eut une bataille dans laquelle les Sikhs reçurent une sévère leçon.

Dans la nuit du 20, l'ordre arriva de partir le lendemain matin pour coopérer avec l'armée du gouverneur-général, à l'attaque des retranchements de l'ennemi à Ferze-Shahur. Le 18, les Sikhs étaient partis de Ferozepore pour cet endroit ; en sorte que presque toute leur armée y était réunie.

La jonction se fit le 21, à trois heures de l'après-midi.

Les troupes marchèrent en avant à l'attaque de la partie ouest du camp ennemi, sous un feu aussi terrible que meurtrier. La mort fit d'affreux ravages dans nos rangs, et beaucoup d'hommes ont péri, ainsi que le prouvent les listes.

Dans cette position, nous découvrîmes dans le retranchement Sikh des positions destinées au 44^e régiment d'infanterie du Bengale, dont l'ennemi s'était emparé. Le soir, à une heure avancée, l'ennemi reparut à notre droite. Nous sortîmes du village pour lui livrer bataille, mais il disparut. Nous restâmes et bivouaquâmes pendant la nuit. Nous avons pris 90 canons à l'ennemi. On conjecture que les officiers tués sont au nombre de 54 ; idem blessés 95. Nombre des hommes supposés tués 149, et blessés 3,084. Total 3,233.

(Un officier de la subdivision de Ferozepore.)

Du 24 décembre. — Nous avons livré un combat terrible, et tel que l'Inde n'en a jamais vu de semblable. Nous avons vaincu, mais à quel prix ! Nous comptons 2,000 hommes au moins tués et blessés. Les généraux Sale et M^r Caskill, le major Broadfoot le capitaine Nicholson, le capitaine Egerton et une infinité d'autres ont été tués.

Les Européens ont souffert terriblement ; il ne reste que 200 hommes du 3^e dragons. La bataille a duré depuis trois heures jusqu'à neuf heures du soir. La canonnade n'a pas cessé la nuit ; les troupes ont bivouaqué. Nous étions entourés de morts et de mourants ; les balles sifflaient à nos oreilles ; le froid était rigoureux ; nous n'avions ni eau ni vivres.

Le 22, à quatre heures du matin, l'affaire recommença et dura jusqu'à sept heures ; puis, de ce moment jusqu'à dix heures du matin, avec un redoublement de fureur. A une heure, nous prîmes d'assaut le camp ennemi et 104 canons. Les Sikhs battirent en retraite. On dit que les pertes de l'artillerie sont immenses. Le nombre des chevaux tués dépasse toute idée.

(Un officier de la division de Ferozepore.)

Le gouverneur-général vient de publier la proclamation suivante :

Ferozepore, 31 décembre 1845.

« Le gouvernement de Lahore a, sans provocation, sans déclaration de guerre, et malgré l'existence d'un traité d'amitié et d'alliance, commis des actes d'hostilité contre le gouvernement britannique. Une armée sikhe nombreuse a envahi le territoire britannique ; nous l'avons repoussée et forcée de repasser la Sutledge après avoir perdu 91 pièces de son artillerie qui sont tombées entre nos mains. Le gouvernement britannique se voit donc

obligé de prendre des mesures pour punir cette agression sans provocation aucune, et pour empêcher que le Gouvernement et l'armée du Punjab ne commettent à l'avenir de pareils actes de trahison.

« En conséquence, le gouvernement britannique invite tous les natifs et tous les habitants de l'Indostan, qui ont pris du service sous le gouvernement de Lahore, à abandonner le service du Punjab et à venir se ranger sous les ordres du gouverneur-général de l'Inde. Tant que des relations d'amitié ont existé entre les deux Etats, il n'y avait aucun inconvénient à ce que les sujets du gouvernement britannique pri-ent du service auprès de celui de Lahore, et réciproquement. Mais maintenant que le gouvernement du Punjab est ennemi déclaré de celui de l'Indostan, il est enjoint à tous les natifs de l'Indostan, dont les biens et les familles sont sous la protection de l'Angleterre, de quitter le service de l'ennemi commun, et de se joindre au gouvernement de leur pays.

« Tous les individus qui sont dans ce cas doivent donc revenir sur la rive britannique du Sutledge, et se mettre à la disposition de l'autorité anglaise. Leurs intérêts seront constamment respectés ; ceux d'entre ces hommes qui seront propres au service militaire entreront dans les rangs de l'armée britannique ; ils recevront la paie et jouiront de tous les avantages qui sont accordés aux soldats anglais. Tout natif de l'Indostan qui, après la promulgation de cette proclamation, restera au service de l'ennemi, perdra tout droit à la protection de l'Angleterre, et sera traité comme traître à son pays et ennemi du gouvernement britannique.

Par ordre du très honorable gouverneur-général de l'Inde, Fur-Curie, secrétaire du gouvernement de l'Inde près du gouverneur-général.

— Les canons de l'ennemi étaient servis avec tant de promptitude et d'habileté, que nos petites pièces de campagne ne pouvaient les réduire au silence. On annonça que la cavalerie ennemie avançait ; aussitôt on forma les ca-rés, et la réserve marcha à l'attaque. Nous restâmes sur le terrain toute la nuit sans résultat ; le feu de nos canons était dirigé contre une partie des retranchements ennemis ; la partie au sud du village reçut notre feu, et le camp fut détruit. Dans la matinée du 22, le commandant en chef renouvela l'attaque, et chargeant à la tête d'une de ses divisions, s'empara du camp ennemi. Bientôt après l'ennemi reparut en force ; nous échelonnâmes nos bataillons en marchant vers le village, et toute la journée nous le gardâmes en survenant un feu meurtrier. Souvent le commandant en chef et le gouverneur-général étaient présents.

Ce jour-là nous avons perdu beaucoup de monde, officiers et soldats ; mais cette perte ne saurait être mise en comparaison avec celle du 24. Du moment de notre départ de Ferozepore, nous avons éprouvé les plus cruelles privations. On demandait de l'eau à cor et à cri, et le 22, à notre arrivée devant le village, l'eau était corrompue ; les Sikhs y avaient jeté une partie de leurs morts ; cependant on la but avidement.

Pendant les huit jours qui ont suivi la grande affaire du 22 décembre, les deux armées sont restées inactives. Il leur arrivait à toutes deux des renforts ; mais on dit que, le 29, les Sikhs se sont décidés à repasser le Sutledge. Des corps de troupes considérables arrivent des provinces supérieures du Bengale.

Sir Ch. Napier, qui marche sur Suiker, au nord, aura bientôt sous ses ordres 15,000 hommes, qui coopéreront avec la grande armée sous les ordres du commandant en chef contre le Punjab. On calcule qu'il faudra quatre mois pour s'emparer de tout le pays, qui s'étend de Cachemire à Moultan.

En général, l'Inde est tranquille ; on assure que 61 officiers ont été tués dans l'affaire ou sont morts de leurs blessures. Parmi ceux qui s'étaient le plus distingués à Jellalabad, Istalif et Herat, on cite les noms de Sale, Broadfoot, Mac-Caskill, Darcy Todd et Somerset.

Dans une décharge, le commandant en chef a eu son cheval tué sous lui. On pensait que les Sikhs, qui s'étaient retranchés, après la grande affaire, dans le voisinage du camp anglais, et qui avaient reçu des secours en artillerie, étaient décidés à faire encore de la résistance.

On s'apprêtait à les débusquer le 25 décembre, lorsqu'ils prirent une nouvelle position, se rapprochant de Ferozepore. On prétend que Tej Sing, dans une entrevue ou une correspondance avec le gouverneur-général, aurait appris de ce dernier qu'il ne traiterait que sous les murs de Lahore.

Univers.

APPERÇU

SUR LA RENAISSANCE DE L'ARCHITECTURE OGIVALE EN ANGLETERRE, ET PRINCIPALEMENT

SUR LES EGLISES SOUS LA DIRECTION WELBY-PUGIN,

Par M. le comte Henri de Saint-Laurent.

Les traits de l'architecture ogivale particulière à l'Angleterre ont naturellement influé sur Pugin. Quoique ses conditions essentielles, soient les mêmes par toute la chrétienté, dans chaque contrée elle se montre avec des nuances distinctes. On peut remarquer que les Anglais diffèrent souvent de nous par des proportions moins larges, par une tendance moins générale à s'élever, quoique plus souvent que nous ils aient construit de ces hautes flèches élancées qui semblent au dehors devoir être le complément le plus parfait de l'ogive intérieure. Mais souvent la nef voisine se tient trop humblement à

leurs côtés sous des charpentes dont le travail habile ne fait jamais oublier les voûtes ; leurs portes sont plus basses, les divisions de leurs fenêtres tendent au carré, le comble à l'extérieur s'arrête aussi généralement plus tôt, et l'idée principale d'élançement ne se trouve plus représentée que par de petits clochetons dégagés les uns des autres et peu distincts des créneaux, dont les Anglais ont toujours aussi fait un grand usage comme simple ornement.

En dehors de toutes ces considérations, il faut reconnaître dans Pugin un des hommes qui se sont le plus pénétrés de l'effet et du sens des formes élancées, combinés avec les plans qui répondent le mieux aux besoins du culte catholique.

Les parties qu'il juge indispensables dans une église sont le chœur, la nef, le porche, le clocher et la sacristie, auxquels viendront se joindre, dès qu'on le pourra, comme accessoires de grande utilité des bas-côtés, des chapelles, ou au moins une chapelle de la Sainte-Vierge, et des cryptes.

Si toutes ont leur raison, leur position non plus n'est pas indifférente ; elle doit être réglée selon des préceptes constants puisés dans l'antiquité ecclésiastique, à peu près tels que les ont compris les membres de *Cambden Society*. L'orientation est la première de tous. Pugin y attache une extrême importance, et il en étend l'obligation, sauf des cas de difficultés rares, aux autels particuliers eux-mêmes. C'est une belle image, dit-il, de l'unité de l'Eglise, et il en soutient l'usage par beaucoup de raisons qui se trouvent dans Durand et le cardinal Bona.

« Les apôtres se tournaient vers l'Orient pour adresser à Dieu leurs prières : du côté de l'Orient descendit le St. Esprit le jour de la Pentecôte ; nous devons diriger toutes nos pensées et nos affections vers la Terre-Sainte, où est né Notre-Seigneur Jésus-Christ ; comme il est la grande lumière du monde, nous devons nous tourner vers la partie du monde d'où nous arrive la lumière, image de sa gloire ; dans sa crucifixion, il avait les regards tournés vers l'Occident : ainsi placés, les crucifix doivent faire face aux fidèles ; l'étoile apparut aux Mages du côté de l'Orient. Il faut se distinguer des hérétiques et des schismatiques, qui prient sans foi ni unité dans toutes les directions, et se souvenir de la tradition immémoriale de l'Eglise, que Notre-Seigneur Jésus-Christ doit venir de l'Orient pour juger les vivants et les morts. »

Puis, ajoute Pugin, à ne considérer que les effets de lumière, la position canonique serait encore admirablement choisie ; les premiers rayons du soleil se montrent au-dessus de l'autel, et le soir l'extrémité de l'édifice, qui avait été à midi inondée de lumière, se colore des teintes variées du soleil couchant, tandis que le chœur reste dans une mystérieuse obscurité.

Le clocher se présentera le premier, c'est le point de mire pour diriger le fidèle à la maison de Dieu, signe de l'autorité de l'Eglise, c'est une tribune d'où les héros des solennités de l'Eglise (c'est ainsi qu'il appelle les cloches) font entendre au loin leurs voix. La flèche, emblème de la résurrection, doit toujours le surmonter : si les fonds manquent, les dispositions au moins seront faites pour l'élever plus tard.

La place du clocher, si elle n'est ménagée à l'intersection de la croix, sera toujours à l'entrée occidentale. Les cathédrales ont droit d'en avoir deux. Saint-Chad, à Birmingham, jouira de ce privilège, quoiqu'un seul soit encore construit. Le style en est simple, un peu nu même, mais élégant de proportions ; les arêtes seules sont en pierre, les massifs sont en briques et la flèche en charpente. La tour et la flèche de Saint-Georges de Londres seront tout en pierre et ornées avec une grande délicatesse. Cette belle construction ne dépasse aujourd'hui que de quelques pieds le comble de la nef au-dessus de la porte principale qui s'ouvre dans sa base, ainsi qu'à Saint-Giles de Cheadle, à Saint-Oswald de Liverpool. Le clocher est-il placé sur le côté ? Il doit faire face à l'aile du nord, comme à Sainte-Marie de Stokton ou Tees et à Saint-Wilfrid de Manchester. Dans les constructions de moindre importance, un fort joli modèle est celui d'un clocheton posé en encorbellement, en avant du pignon principal, au-dessus de la porte, comme à Sainte-Marie de Warwick-bridge.

En général, c'est dans le couronnement des clochers que Pugin concentre son plus grand soin de l'architecture extérieure. C'est au sien, quoiqu'il manque un peu d'élévation relativement au massif de sa base, que l'église de Nottingham doit surtout l'aspect monumental avec lequel elle domine toute la ville. Le clocher doit inviter de loin à se rendre à la maison de Dieu ; mais, arrivé devant l'église que nous citons, il ne faut pas trop s'arrêter au défaut d'ensemble que l'on pourrait remarquer au dehors entre les différentes parties, qui s'accumulent sans trop d'unité.

Avant d'aborder la porte, il faut cependant jeter un coup d'œil

sur le porche, que nous avons dû ranger parmi les parties jugées, par Pugin, indispensables à des églises. Il est destiné à des cérémonies selon lui peu convenables à transporter dans leur intérieur, telles que l'exorcisme des enfans avant le baptême, afin qu'il n'y pénètre rien de souillé par la domination du démon, les relevailles des femmes, la première partie de la cérémonie du mariage. Rarement est-il placé à l'entrée principale ; le plus ordinairement, il l'est du côté du midi, lequel est spécialement attribué aux fonts.

Il participe, du reste, du genre des portes qui, dans les ouvrages de Pugin, n'ont rien de plus saillant pour nous que leur peu d'élévation, caractère qui ne lui est pas personnel, comme nous l'avons vu ; il lui donne quelque chose de mystérieux qui sert à accroître l'effet de l'élévation de la nef et à la séparer davantage des choses extérieures. Les portes sont d'ailleurs d'une simplicité de bon goût où l'on a employé les divers motifs d'ornementation qui nous sont connus. Les fenêtres et les rosaces prennent au contraire, aussitôt au-dessus, un large et riche développement.

Pugin varie leur style, comme celui des piliers et des arcades, à peu près autant que l'architecture ogivale a eu de phases, suivant qu'il veut prendre un caractère d'élégance ou de force. Néanmoins, n'ayant point employé les puissants piliers qui eussent été nécessaires pour porter des voûtes, aimant toujours les détails, il rappelle le xve. siècle, lors même qu'il a voulu prendre pour base un genre plus sévère que celui de cette époque. C'est alors, dans les fenêtres surtout, que se reconnaît son intention. Rien n'est plus simple que les longues aiguilles qui donnent du jour à Saint-Barnabé de Nottingham ; à Saint-Georges de Londres, au contraire, on retrouverait presque le style flamboyant. Les fenêtres de Saint-Chad de Birmingham sont intermédiaires, formées aussi de hautes aiguilles, mais séparées seulement sur de légers meneaux qui se divisent en trèfles avant de se réunir en ogive, et laissent dans leurs intervalles, au-dessous de la grande ogive qui les renferme, la place de petites roses aussi découpées.

La nef est nécessaire pour contenir le peuple ; les nefs latérales lui viennent en aide, elles ajoutent mille perspectives variées à l'effet monumental, elles se prêtent aux développements des processions, elles facilitent la circulation, et sont encore propres à fournir un coin isolé où le fidèle, s'il le désire, puisse méditer avec plus de calme. A l'extrémité de l'aile méridionale doivent se trouver les fonts, s'il ne leur a été consacré une construction particulière.

La forme, qu'il paraît préférable à Pugin de leur donner, est celle d'un bassin octogonal orné de bas-reliefs sur chaque côté. Il doit être assez large pour baptiser, par immersion, en souvenir au moins de l'usage primitif porté sur un trône de colonne, et élevé sur des degrés qui eux-mêmes peuvent être chargés de diverses sculptures, et le tout sera surmonté d'un dais avec des pinacles, des panneaux sculptés, des niches, des statuettes, entremêlés d'arêtes, de feuillages, d'écussons peints ou dorés. Ceux des principales églises dont nous avons parlé ne leur a été présenter toute cette richesse, qui, soit en bois, soit en pierre, se trouvera et se trouve déjà en partie répétée dans les confessionnaux, les niches des saints, les stalles, les bancs, les chaires-voies, les jubés ; auxquels nous devons nous arrêter avant d'entier dans le chœur.

Suite et fin au prochain numéro.



AGRICULTURE.

CULTURE DU CONCOMBRE.

Je vais rapporter un fait qui regarde la plantation des concombres et que j'ai observé comme digne d'être connu. J'en ferai au moins un autre essai quoique je considère qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet. Le printemps dernier un de mes amis et moi-même avons planté des concombres dans le même temps. Je plantais les miens, comme c'est l'habitude dans les jardins en mélangeant une petite quantité de fumier d'écurie avec la terre et en élevant le sillon d'un ou de deux poncees au-dessus de la surface de la terre. Voyant cela il m'observa en badinant qu'il allait m'enseigner comment faire pousser les concombres ; à quoi je consentis avec plaisir, n'y entendant pas grand chose moi-même. Il commença par faire des trous dans la terre à la distance qu'il se proposait pour les sillons qui pouvaient tenir environ un quart de boisseaux ; il les remplit ensuite de cendre sèche lessivée, couvrant la cendre avec un peu de terre. Il distribuait ensuite la graine de niveau avec la surface de la terre. Je n'avais pas d'objection à voir faire cette expérience, mais je ne m'attendais à autre chose qu'à une perte de graines, de travail et de terre. Mais imaginez mon étonnement (quoiqu'on n'ait pas connu de saison plus sèche, et qu'on n'ait vu de longtemps un manque aussi universel

de végétaux) lorsque je vis une aussi belle récolte de concombres, que l'on peut désirer de voir, et qui continua à rapporter pendant un temps plus long qu'à l'ordinaire. Je ne commenterai point ce sujet mais je dirai à tous: faites en l'expérience et au lieu de jeter votre cendre, servez-vous en là, où elle peut vous être utile, et vous rappor-
 ter une riche récompense.—Ohio Farmer.

VARIÉTÉS.

—Le 25 décembre, à neuf heures du matin, on a vu défilér, à Marseilles dans la rue Saint Ferréol, se dirigeant vers la porte d'Aix, huit chevaux de belle encolure, de formes fines et gracieuses, encapuchonnés et couverts de laine pour les préserver des atteintes du froid; c'étaient les chevaux destinés en cadeau au roi des Français, et que Son Exc. l'ambassadeur de Maroc est chargé de lui présenter de la part de l'empereur son maître. Ces chevaux, marchant à quinze pas l'un de l'autre, étaient conduits à la main, chacun par un chasseur, sous la direction d'un maréchal des-logis de la même armée.

A peu de distance suivait une calèche de voyage, dans laquelle se trouvaient huit Marocains, officiers de troupes, officiers de bouche de Son Excellence, ayant pour interprète le sieur Barbaroussa, Algérien, pilote de la subdivision de Bone, décoré de la Légion d'Honneur. Ce convoi ne mettra pas moins de quarante jours à franchir la distance de Marseille à Paris. Les soins de la conservation des nobles coursiers l'ont ainsi exigé.

D'un autre côté, à la même heure, deux charrettes quittaient l'auberge de la Cloche-d'Or, hors la porte d'Aix, emportant, l'une sur le devant, une lionne du Sahara marocaine forte de taille et méchante de caractère, puis en arrière une autruche dans une cage rembourrée, et deux gazelles, que la prudence de l'expéditeur a prémunis contre la rigueur de la saison. Sur la seconde se trouvaient encore une autruche, une antilope, et un mouflon diffé-
 rent du mouflon de la Corse et de la Sardaigne. Ces animaux arriveront à Paris en vingt-cinq jours au plus: ils font partie des cadeaux qui seront offerts à S. M. Louis-Philippe. Deux juifs marocains les accompagnent et sont chargés de les soigner pendant la route.

—On écrit de Stenay à l'Echo de l'Est. "Un incendie, dû à une malheureuse imprudence, dont l'auteur a été la victime, vient d'éclater dans une commune voisine de Stenay. Un mendiant, jeune encore, mais presque idiot, connu dans nos campagnes sous le sobriquet ironique de *le Prince*, arriva dans cette commune transi par la rigueur de la température, et obtint la permission de se réchauffer dans un four dont on venait de tirer le pain. A peine le malheureux était-il dans le four que le feu prit à ses haillons. Il eut toutefois le temps de s'en retirer, et de se réfugier dans une écurie, où un incendie se déclara aussitôt avec une très grande intensité. Quatre por-
 tées de bâtiments on été dévorées par ce sinistre. On a retrouvé, sous les dé-
 ombres, le cadavre du malheureux mendiant, en partie carbonisé."

AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des Mélanges ou à l'Evêché.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de
 DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents
 GROS DE CHASTLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.
 GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
 BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.
 ETOLES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.
 Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET GALONNET de FRANGES etc en OR
 ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DE PLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement*, [avec gloire au centre] confectionnées en France.

—Aussi—

ne *Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré*, et richement brochées en dorures à relief.
 EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une *Garantie irrécusable*, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux *Dames de cet Etablissement*, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en *Bronze, or ou argent* ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
 Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOÛT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures cede l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située

sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minéral de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minéral des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent lecaitaire pour transporter ailleurs les meu-
 bles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scrip.
 D. B. PAPINEAU
 C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appli-
 qués à ce pays; par un Canadien; suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléance, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie., rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothé, rue St. Gabriel, et chez le
 soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Avocat.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encou-
 ragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur
 atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur
 ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs e
 autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la
 Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—Aussi—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seron
 donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur atten-
 tion et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

Montréal, 24 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Evêché.
 6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Eco-
 les, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils
 sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ
 PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT

E. R. FABRE et Cie

Rue St. Vincent, No. 3, }
 6 novembre 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
 Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et
 CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois.
 Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois
 avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.
 D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.
 Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.
 Val. Guillet, écuyer. Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre
 Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PRES., EDITEURS.
 IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.